

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/003/AC

SÉANCE DU 12 JANVIER 2026

OBJET : ACTION CULTURELLE
Programmation des animations de l'Animu 2026 - Demande de subventions.

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 06 janvier 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Petru VESPERINI ; Marcu Antonu TAFANI ; Johanna GUIDICELLI ; Christiane REVEST ; Georges MELA ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI ; Vincent GAMBINI ; Nathalie CASTELLI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Jean-Claude TAFANI à Jean-Christophe ANGELINI ; Vincent GAMBINI à Janine ZANNINI ; Nathalie CASTELLI à Paule COLONNA CESARI ; Santina FERRACCI à Marie-Antoinette FERRACCI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

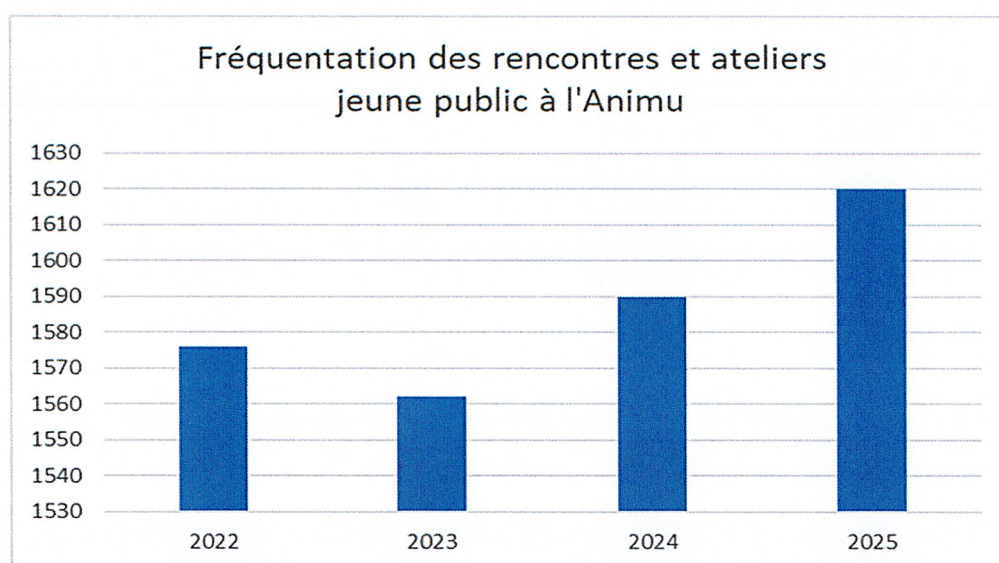
Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 3^{ème} Adjointe déléguée à la Culture, à l'Education, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'Action culturelle, avec l'Animu, développe des activités culturelles en général, incluant les associations de la Commune, mais également favorise une politique culturelle spécifique s'inscrivant dans le soutien des acteurs culturels insulaires.

Depuis son ouverture, et avec ses 1500 adhérents annuels, l'Animu met en œuvre une programmation et des animations éclectiques en priorité autour de la lecture publique : contes, conférences, spectacles, club de lectures, rencontres. Mais aussi d'ateliers autour de l'environnement, du multimédia, de la science, des jeux vidéo et du numérique.

Plus de 180 événements ont été organisés à l'Animu, qui ont rassemblé plus de 2400 personnes, dont 1620 sur des propositions à destination du jeune public (chiffre sans les scolaires).



La politique culturelle de Portivechju s'inscrit notamment dans le soutien à la production, la création et la diffusion des expressions culturelles au niveau insulaire, au niveau national et international notamment par la programmation 2026. La mise en œuvre des politiques culturelles initiées par la ville de Portivechju s'inscrit dans une politique régionale de réglementation des aides dont il est nécessaire que la ville puisse bénéficier.

Pour 2026, le montant total de la dépense des actions à la Médiathèque concernant sa programmation culturelle est de 140 000,00 € TTC.

Le montant total des dépenses subventionnables concernant la programmation à l'Animu s'élève à 50 000,00 € TTC pour laquelle il est proposé de solliciter une participation de la Collectivité de Corse dans le cadre du programme d'animations 2026 à hauteur de 30 % soit pour un montant de 15 000,00 €.

Il est proposé à l'assemblée d'en délibérer en ce sens.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

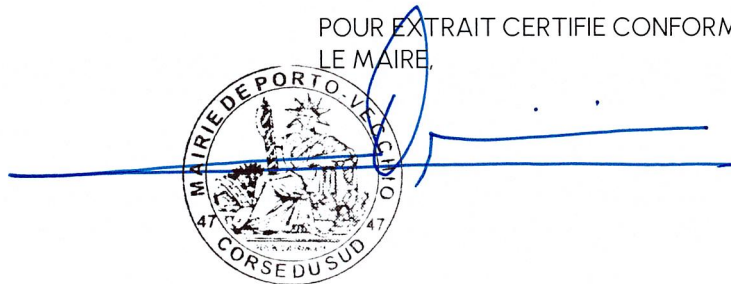
- ARTICLE 1 :** d'approuver la programmation d'animation de l'Animu 2026 pour un montant prévisionnel total de 50 000,00 € TTC.
- ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à solliciter la Collectivité de Corse pour l'octroi de subventions d'un montant total de 15 000,00 €.
- ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre des opérations visées aux articles 1 et 2.
- ARTICLE 4 :** Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	21
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

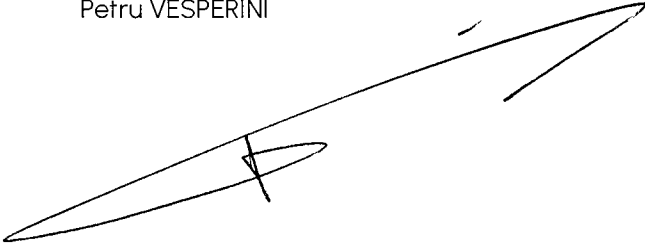
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

Petru VESPERINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke crossing it near the beginning.